

InfoCOUPE

Février 2024

Forêt domaniale de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe de sécurité dans le parc forestier de la Charmeraie situé sur la commune de Saint-Germain-en-Laye.

Élagage et coupe de sécurité



Détails travaux

>> Le parc forestier de la Charmeraie est une zone de la forêt domaniale de Saint-Germain dédiée à l'accueil du public. Les forestiers de l'ONF contrôlent régulièrement l'état sanitaire de l'ensemble des arbres du parc et programment des travaux afin de garantir la sécurité des usagers.

Dans cette dynamique, **le parc sera fermé du 26 février au 4 mars 2024**, pour la mise en œuvre des travaux de sécurisation : **coupe ou élagage de certains arbres dangereux**.

>> Avant ces travaux, les forestiers ont sollicité la réalisation **d'un diagnostic phytosanitaire des arbres du parc à haute valeur patrimoniale**, par une équipe d'experts Arbre Conseil®. Ce diagnostic a mis en lumière la possibilité de maintenir **8 individus sous réserve de travaux d'élagage** ainsi que la nécessité **de couper 2 chênes dont le dépérissement était avancé** : un de ces arbres sera éêté pour devenir un totem favorable à la biodiversité, le second sera quant à lui coupé et laissé au sol pour nourrir la litière forestière. Enfin et dans un futur proche, **3 arbres feront l'objet d'un diagnostic complémentaire plus poussé** nécessitant un contrôle de leurs cimes par **un expert-grimpeur**.

Informations coupe

Parcelle	Parc forestier de la Charmeraie
Surface	7,64 hectares
Volume de bois prélevé	- de 50 m3
Type de peuplements	Chênes et feuillus divers dépérissants
Date de début des travaux	26 février 2024
Durée du chantier	1 semaine



Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée **par une entreprise de travaux forestiers externe à l'ONF**. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

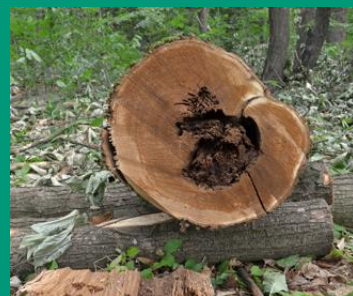
Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Pourquoi cette coupe ?

Les parcs forestiers accueillent un public nombreux, c'est pourquoi les forestiers y portent une attention toute particulière. Chaque année, des opérations de contrôles sont menées. Par la suite, les forestiers programment des travaux de sécurisation si nécessaire : **élagage de branches ou abattage d'arbres** présentant un risque de chute.

Grâce aux travaux de sécurisation les forestiers limitent le risque de chute d'arbres ou de branche.



Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet **d'un tri par l'ONF**.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe

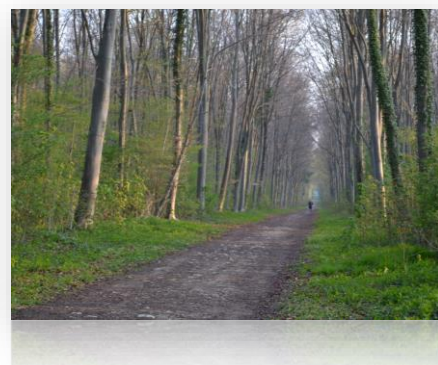


Coupe de sécurité



La forêt domaniale de Saint-Germain

Grande de 3500 hectares, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés. Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle. Cette forêt péri-urbaine accueille environ 3 millions de visiteurs par an qui profitent de sentiers balisés, pistes cavalières et cyclables aménagées.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'École

Ag.versailles@onf.fr